

13/04/2026



Nature de l'acte :
Libertés publiques et
pouvoirs de police

OBJET :

Réglementation tempo-
raire de circulation :
Rue Georges Guingouin

Travaux effectués par
l'entreprise AEL

Certifiée exécutoire

Publication / Notification:
13/04/2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Eddie MARCOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et L. 2213.1.

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-21-1, R.411-25.

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée.

Vu la demande de l'entreprise AEL, 386 chemin de la Galive à Saint Pantaléon de Larche (19600).

Considérant que pour permettre les travaux de raccordement au réseau électrique de logements, il est nécessaire de réglementer la circulation et d'instituer une réglementation particulière par mesure de sécurité rue Georges Guingouin.

ARRÊTE

Article 1 – Afin de permettre la réalisation de ces travaux, la circulation de tous les véhicules s'effectuera Rue Georges Guingouin avec un rétrécissement de chaussée ne nécessitant pas un alternat par feux au droit du chantier et une limitation de vitesse à 30 km/h du 14 au 18 avril 2026 inclus.

Article 2 – La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle modifiée susvisée relative à la signalisation temporaire des routes sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 – La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle modifiée susvisée relative à la signalisation temporaire des routes et sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 – Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Copie du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Gendarmerie de LARCHE,
- Monsieur le Directeur Départemental du SDIS,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Commune,
- L'entreprise AEL.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 13 avril 2026,

Le Maire,



Eddie MARCOS